

EN FINIR

avec la violence à l'école :

GUIDE À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Remerciements

La préparation de ce guide doit beaucoup à la contribution et au soutien d'experts et de collègues de l'UNESCO au Siège et hors Siège.

Nous remercions particulièrement les experts du Comité scientifique de l'observatoire international de la violence en milieu scolaire pour leur examen critique de la version originale.

Nous tenons également à remercier Deirdre De Bruyn et Linda Tinio de leur aide dans l'élaboration et la finalisation de ce guide.

Linda King,
*Chef, Section pour la promotion des droits et des valeurs
dans l'éducation*

En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants

En finir avec la violence à l'école :

Guide à l'intention des enseignants

Avant-propos

« En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants » est une contribution de l'UNESCO en soutien à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010). Ce guide s'inscrit aussi dans le suivi du Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants de 2006, qui constitue la première action globale d'envergure internationale pour examiner non seulement l'étendue de la violence à l'encontre des enfants mais aussi son impact. Alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, ce rapport est particulièrement opportun.

Si l'on veut que le monde atteigne les objectifs de l'Éducation pour tous, il importe d'accorder toute l'attention voulue à la violence dans les contextes éducatifs. Ce guide, qui est un grand pas en avant vers la prévention et l'élimination de la violence à l'école, rend compte des efforts concertés, déployés par un large éventail d'experts, d'éducateurs, de parties prenantes concernées et d'institutions pertinentes dans la poursuite de cet objectif. De nombreuses réunions d'experts, de séminaires et de conférences ont été organisées en appui à la préparation de ce guide. On notera notamment la réunion d'experts, « En finir avec la violence à l'école. Quelles solutions ? », qui s'est tenue au Siège de l'UNESCO en 2007, et la 4e Conférence internationale : Violence à l'école et politiques publiques, parrainée par l'UNESCO et organisée en 2008 à Lisbonne par l'Observatoire international de la violence en milieu scolaire. Le Comité scientifique de l'Observatoire a facilité la préparation de ce guide en fournissant des données et des analyses d'un grand intérêt.

Les enseignants et les étudiants peuvent utiliser ce guide pour prévenir la violence et y remédier. La violence à l'école est un problème d'une immense complexité qui exige que l'on tienne compte de nombreux facteurs, entre autres, la nécessité de favoriser la participation des étudiants ; une approche globale impliquant les parents, les éducateurs et la communauté ; l'établissement de liens entre politique, législation et pratique ; l'élaboration d'indicateurs sur la violence ; la prise en considération des contextes culturels pour aborder les concepts tels que l'universalité des droits de l'homme comme partie intégrante d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

Ce guide constitue pour la communauté internationale le point de départ de l'action. Le prix de l'inaction est élevé car les séquelles de la violence affectent les enfants toute leur vie durant, entravant leur développement affectif et cognitif, leur santé et leur comportement ; en fin de compte, c'est l'ensemble de la société qui est touchée. Aucune forme de violence ne peut se justifier, toute violence peut être prévenue. Ce guide a été produit afin de susciter des changements en profondeur en aidant les communautés éducatives et l'ensemble de la communauté internationale à faire face à la violence et à mettre en œuvre des mesures pour la prévenir.

Introduction

La transmission des connaissances ne représente qu'une partie du métier d'enseignant. Les enseignants contribuent également de façon essentielle au développement affectif et cognitif de l'enfant et jouent un rôle déterminant dans le développement et le changement social. Bien que certains élèves subissent malheureusement la violence chez eux, les enseignants peuvent leur enseigner de nouvelles façons d'être en adoptant un modèle de comportement constructif et non-violent, en encourageant l'empathie et en favorisant l'acquisition des compétences de règlement pacifique des conflits.

« En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants » examine les diverses formes de violence commises à l'école et formule des suggestions concrètes sur ce que les enseignants peuvent faire pour les prévenir. Dix domaines d'action sont ainsi proposés et illustrés par des exemples précis que les enseignants pourront adapter pour prévenir la violence et y remédier. Des extraits d'instruments normatifs internationaux pertinents ainsi qu'une liste de liens vers des ressources en ligne sur le thème « en finir avec la violence à l'école » figurent en annexe du présent document.

Si les enseignants ont un rôle central à jouer dans l'élimination de la violence à l'école, ils ne peuvent s'attaquer seuls à ce problème. Parce que la violence à l'école a des causes multiples, une action multidimensionnelle qui implique tous les membres d'une communauté scolaire de façon globale est nécessaire. Parents, travailleurs sociaux, responsables communautaires et institutions doivent agir de concert avec les étudiants, les enseignants et le personnel administratif. Les actions proposées dans ce guide seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans une approche globale impliquant tous les membres de la communauté scolaire.

L'approche de l'éducation fondée sur les droits de l'homme est au cœur de l'approche globale de l'école. Cette approche englobe le droit de chaque personne à une éducation de qualité et au respect des droits de l'homme. Une approche fondée sur les droits améliore l'accès et la participation à l'éducation dans la mesure où elle favorise l'inclusion, la diversité, l'égalité des chances et l'absence de discriminations. Elle améliore la qualité de l'éducation en encourageant des pratiques d'enseignement participatives et axées sur l'étudiant et en créant un environnement éducatif sûr, deux éléments déterminants pour la réussite de l'apprentissage. Le respect des droits de l'homme contribue au développement social et affectif des enfants en garantissant leur dignité humaine et leurs libertés fondamentales, qui sont indispensables pour que les étudiants se réalisent pleinement. Par ailleurs, le respect des droits de l'homme pose les bases d'une culture de paix en favorisant le respect des différences, facteur essentiel de la prévention de la violence. La pratique quotidienne d'une approche fondée sur les droits de l'homme conduit à la création d'une « école fondée sur les droits », d'un environnement sûr et propice à l'apprentissage où, ensemble, enseignants et élèves bénéficient pleinement du processus éducatif.

Les formes de violence à l'école et leurs conséquences

Les formes de violence à l'école et leurs conséquences

9

La violence à l'école découle de nombreux facteurs, notamment des différentes façons de percevoir la violence en fonction du contexte culturel, des facteurs socio-économiques, de la vie de l'élève chez lui et de l'environnement extra-scolaire. La définition de ce qui constitue un acte ou un environnement violent peut ainsi varier considérablement selon les cultures et les sociétés. Quel que soit le contexte culturel ou socio-économique où se trouve l'école, la violence prend des formes physiques et psychologiques.

Le *Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants*¹ définit ainsi les principales formes de violence :

- les châtiments corporels et psychologiques
- les brimades
- la violence sexuelle et sexiste
- la violence extérieure : l'impact des gangs, les situations de conflit, les armes et les bagarres

La section suivante décrit ces quatre formes de violence à l'école en précisant quelles en sont les conséquences pour l'éducation.

¹ Le Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants a été commandé par le Secrétaire général des Nations Unies pour permettre de mieux comprendre la nature, la portée, les causes et les conséquences des différentes formes de violence commises à l'encontre des enfants (physiques, psychologiques et sexuelles). Il examine les cinq contextes dans lesquels sont perpétrées ces violences - la famille, l'école, les institutions de prise en charge et les établissements pénitentiaires, le lieu de travail et la collectivité.

Châtiments corporels et psychologiques

Châtiments corporels et psychologiques

Le Comité des droits de l'enfant définit les châtiments « corporels » ou « physiques » comme tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il. En milieu scolaire, ces châtiments donnent lieu à l'administration d'un coup (« tape », « gifle », « fessée ») à un enfant, avec la main ou à l'aide d'un instrument. Ce type de châtiment peut aussi consister à, par exemple, donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, lui tirer les cheveux, lui « tirer les oreilles » ou bien encore à forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure, à l'ébouillanter ou à le forcer à ingérer quelque chose, par exemple, laver la bouche d'un enfant avec du savon. De l'avis du Comité, tout châtiment corporel ne peut être que dégradant.

Il existe également de nombreuses formes de châtiment non physiques qui sont cruelles et dégradantes. À leur nombre figurent les châtiments tendant à rabaisser, humilier, effrayer, menacer ou ridiculiser l'enfant. D'autre part, le recours même à la force physique par une personne plus grande et plus forte que l'élève donne un sentiment très clair de puissance, de contrôle et d'intimidation, ce qui accentue le fait que les actes de violence physique comportent toujours un élément d'agression psychologique.

CONSÉQUENCES :

Les châtiments corporels ou physiques entraînent de graves conséquences pour la santé mentale et physique de l'élève. On a établi que ces châtiments pouvaient entraver l'acquisition des compétences sociales et conduire à la dépression et l'anxiété, à un comportement agressif et à une absence d'empathie ou de comportements altruistes envers autrui. Par conséquent, dans la mesure où il entraîne des difficultés beaucoup plus difficiles à surmonter, le châtiment corporel est non seulement préjudiciable à l'étudiant ou à l'enfant à qui il est administré mais aussi aux enseignants, aux personnes ayant en charge les enfants et au reste des étudiants et des enfants. Par ailleurs, le châtiment corporel engendre la rancune et l'hostilité et rend difficiles les relations à l'intérieur de la classe, entre les enseignants et les élèves et entre les élèves eux-mêmes. Le travail de l'enseignant devient plus difficile, moins gratifiant et immensément frustrant. En outre, il n'enseigne pas aux élèves comment affûter leur sens critique, prendre des décisions morales et rationnelles, cultiver la maîtrise de soi et réagir de façon non-violente aux aléas et aux motifs d'insatisfaction de l'existence. Ce type de châtiment montre aux élèves que l'usage de la force - verbale, physique ou affective - est acceptable, en particulier lorsqu'il vise des personnes plus jeunes et plus faibles. De pareilles leçons multiplient l'incidence des brimades et conduisent à une culture de la violence à l'école.

² Le Comité des droits de l'enfant est un organe composé d'experts qui surveille l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les brimades

Un élève subit des brimades lorsqu'il est exposé de façon répétée sur une période de temps donnée à un comportement agressif qui inflige intentionnellement des douleurs ou des désagréments par le contact physique, les agressions verbales, la bagarre ou la manipulation psychologique. Les brimades impliquent un déséquilibre des relations de pouvoir. Elles comprennent les moqueries, les railleries, l'utilisation de surnoms blessants, la violence physique ou l'exclusion sociale. L'auteur de brimades agit seul ou au sein d'un groupe de pairs. Les brimades peuvent être directes - par exemple lorsqu'un enfant demande à un autre de lui donner de l'argent ou des objets qui lui appartiennent - ou indirectes, par exemple lorsqu'un groupe d'élèves répand des rumeurs à propos d'un autre groupe. Les « cyber-brimades » désignent des formes de harcèlement par courrier électronique, téléphones portables, textos ou sites Web diffamatoires.

Les enfants qui sont handicapés, qui expriment une préférence sexuelle non majoritaire ou qui sont issus d'un groupe ethnique ou culturel minoritaire ou d'un milieu socio-économique particulier sont plus exposés aux brimades. Les brimades peuvent conduire à des agressions physiques mortelles.

CONSÉQUENCES :

Que ce soit pour l'agresseur ou pour l'élève victime de brimades, le cycle de violence et d'intimidation est la cause de difficultés relationnelles et de mauvais résultats scolaires. Les élèves victimes de brimades sont plus souvent que leurs pairs sujets à la dépression, à la solitude ou à l'anxiété et ils ont une mauvaise image d'eux-mêmes. L'agressivité des auteurs de brimades est souvent motivée par les frustrations, l'humiliation, la colère ou encore le ridicule social.

Les violences sexuelles et sexistes

Les violences sexuelles et sexistes

12

La violence sexiste prend des formes psychologiques, physiques et/ou sexuelles. Il s'agit par cette forme de violence d'imposer ou de maintenir des relations de pouvoir déséquilibrées entre les sexes. La violence sexiste renforce les inégalités entre les sexes, les stéréotypes et rôles imposés par la société. Bien que les filles soient souvent plus exposées à la violence sexuelle et sexiste, les garçons ne sont pas non plus à l'abri.

La violence sexiste en milieu scolaire est parfois une violence physique, par exemple lorsqu'on administre à une fille un châtiment corporel pour la punir d'un comportement jugé « indigne d'une jeune fille bien élevée ». Elle peut être sexuelle, comme en cas de viol. Il peut s'agir de harcèlement ou d'exploitation par d'autres élèves, par les enseignants ou par le personnel de l'école. La violence peut également prendre des formes psychologiques lorsque ce sont les victimes de viols qui sont blâmées. Cette violence peut également consister à punir ou à humilier certains étudiants en raison de leur sexe ou de leur sexualité.

CONSÉQUENCES :

On ne dispose que de peu de données sur l'incidence de la violence sexuelle à l'école car les élèves hésitent à signaler les actes de violence sexuelle, par crainte d'être humiliés ou stigmatisés, de ne pas être crus ou de subir des représailles.

Les agressions sexuelles et autres formes de violence sexiste à l'école sont l'une des principales causes de la faible scolarisation et des taux d'abandon scolaire chez les filles. La violence sexiste détourne les filles de l'école et peut en plus inciter les parents à interdire à leurs filles de fréquenter l'école de peur qu'elles ne soient elles-mêmes prises pour cibles. La violence sexuelle à l'encontre des garçons à l'école peut provoquer un profond sentiment de honte. Il s'agit souvent d'un sujet tabou.

La violence sexuelle et sexiste expose les élèves à de multiples risques, maladies sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, mauvaise image de soi et baisse des résultats scolaires. Elle a également des répercussions sur la famille et sur la collectivité.

Violence extérieure : violence des gangs, situations de conflit, armes et bagarres

Violence extérieure : violence des gangs, situations de conflit, armes et bagarres

Les violences perpétrées en dehors du milieu scolaire, violence de gangs, conflits politiques, brutalités policières et violences familiales, sont souvent reproduites dans le milieu scolaire.

La violence des gangs à l'école comprend les passages à tabac, les coups de couteau et les fusillades. Elle est généralement plus grave que les autres formes de violence en milieu scolaire, allant jusqu'à entraîner la mort, notamment lorsqu'elles sont associées au trafic de drogues illicites. Les violences que constituent l'instabilité et les conflits politiques, y compris les brutalités policières, ont, elles aussi, une forte incidence sur la nature de la violence à l'école.

De la même façon, les violences extérieures perpétrées au sein de la communauté peuvent pénétrer dans l'école, ce qui se traduit par la présence d'armes et la multiplication des actes de violence. Les étudiants portent des armes parce qu'ils se sentent menacés ou parce que les armes à feu et autres types d'armes sont considérées comme faisant pleinement partie de la vie quotidienne de la communauté. Les bagarres supposent généralement un conflit dans lequel il n'est pas facile de distinguer l'agresseur de la victime. Les brimades tournent parfois à la bagarre, avec ou sans arme.

CONSÉQUENCES :

Lorsque les étudiants sont impliqués dans des gangs ou qu'ils vivent dans des communautés où les gangs et les drogues font partie intégrante de la culture, cela peut se traduire, dans l'enceinte de l'école, par des bagarres, par la présence d'armes et par des violences liées aux drogues.

Les situations de conflit sont parfois préjudiciables aux capacités d'apprentissage des étudiants et les empêchent d'aller à l'école. Les conflits peuvent également avoir un impact sur les infrastructures scolaires, sur la disponibilité des enseignants qualifiés ainsi que sur la répartition du matériel pédagogique et la possibilité de s'en procurer. Les rapports émanant des pays en conflit montrent que dans une telle situation, les étudiants sont exposés à la violence et qu'ils courent un risque accru d'être pris pour cibles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.

Dix actions pour en finir avec la violence à l'école

Dix actions pour en finir avec la violence à l'école

Cette section propose dix domaines d'action illustrés par des exemples concrets destinés à aider les enseignants à faire face à la violence et à la prévenir dans les classes et à l'école. Il s'agit en premier lieu de mesures élémentaires que les enseignants pourront immédiatement appliquer en classe, par exemple en adoptant une discipline constructive et en éliminant les châtimens corporels. D'autres mesures, comme la mise en place de mécanismes de sécurité à l'école, exigent une plus grande implication de la part du personnel scolaire et de la collectivité.

Chaque domaine d'action est complété par une activité que l'enseignant peut proposer à ses élèves. L'objectif de ces activités à faire en classe est d'aider les élèves à établir et à entretenir des relations plus harmonieuses avec leurs camarades de classe et leurs enseignants. Elles peuvent être présentées par l'enseignant comme s'inscrivant dans une discussion de classe ou constituer le point de départ d'activités créatives, jeux de rôle ou concours d'affiches par exemple. En donnant aux élèves des conseils précis qui complètent les actions pratiques de l'enseignant le dialogue entre élèves et enseignants peut être favorisé.

Ces dix domaines d'action à l'intention des enseignants et des étudiants ne constituent pas le remède miracle qui permettra de prévenir la violence à l'école. Ils contribuent à créer une culture de la non-violence à l'école. Il convient de les adapter à chaque milieu scolaire au moyen d'un dialogue permanent entre les enseignants et les étudiants mais aussi avec le directeur de l'établissement, les conseillers d'orientation, les responsables communautaires et les associations de parents. Un environnement scolaire positif et non-violent qui ne soit pas fondé sur la punition garantit les droits de chacun, enseignants comme étudiants.

1. Plaidez en faveur d'une approche globale qui implique les étudiants, le personnel scolaire, les parents et la communauté

- **Discutez** avec le directeur de l'école, le conseiller d'orientation, vos collègues, les élèves, les parents et les responsables communautaires afin de parvenir à une perception commune du problème de la violence dans votre école. Les enseignants n'ont pas à eux seuls les moyens de prévenir la violence à l'école. C'est la communauté scolaire dans son ensemble qui doit se rassembler autour d'un message clair et fort pour dire que la violence, le harcèlement sexuel, les brimades et l'intolérance sont inacceptables à l'école. Dès lors que chacun aura été sensibilisé aux différentes formes que prend la violence et à ses conséquences et saura qui elle touche, il sera beaucoup plus facile de trouver des solutions.
- **Aidez** votre école à formuler un plan d'action en collaboration avec tous les intervenants déjà cités ainsi qu'avec des professionnels de la santé, des responsables de l'application des lois, des entreprises et autres groupes clés de la communauté. Les plans de prévention de la violence ont de plus grandes chances d'aboutir lorsqu'ils sont issus d'une large consultation et de la coopération que lorsqu'ils sont uniquement préparés par un groupe de professionnels agissant seuls.
- **Réfléchissez** à la manière dont votre école peut réduire les facteurs de risque, par exemple en s'assurant de la qualité de l'éclairage ou en enseignant aux élèves des compétences en matière de règlement non violent des conflits. Réduire les risques de violence et donner aux étudiants les outils qui leur permettront de prévenir la violence sont deux éléments essentiels pour créer une école sûre.

Activité en classe : demandez aux élèves de parler de la violence à l'école entre eux, avec leur enseignant et avec le conseiller d'orientation. Qui est touché, et comment ? Au sein de l'école et de la communauté, vers qui se tourner pour demander de l'aide ? Dressez une liste des personnes et des organisations qui pourraient les aider à prévenir la violence à l'école et réfléchissez aux moyens d'intervenir auprès d'eux.

2. Faites de vos élèves des partenaires de la prévention de la violence

- **Intégrez** l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation pour la paix au programme scolaire. Expliquez aux étudiants en quoi consistent leurs droits de l'homme, ceux de leurs pairs, de leurs enseignants, des membres de leur famille et des membres de leur collectivité. L'enseignement que vous dispenserez sur les droits de l'homme et sur les droits de l'enfant peut s'appuyer sur des récits, des discussions, des jeux de rôle, des jeux et des événements de l'actualité, qui amèneront les étudiants à analyser leurs connaissances en matière de droits de l'homme et à les appliquer à la réalité de leur école et de leur communauté.

- **Utilisez** les versions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant adaptées aux enfants, disponibles en format imprimé et électronique. Ces deux textes stipulent que toute personne a droit à l'éducation et que toute personne a le droit de grandir et d'apprendre dans un environnement sûr. Lancez un débat sur ces textes avec vos étudiants et essayez de prendre des dispositions pour que les droits de chaque personne soient compris, protégés et respectés dans votre classe.
- **Chargez** vos élèves de définir les règles et les responsabilités de la classe. Demandez à votre classe de rédiger un code de conduite avec vous : quelles conduites sont acceptables, quelles sont les actions susceptibles de blesser les autres ou de perturber la classe, quelles sont les actions indispensables pour que vous puissiez enseigner et que vos élèves puissent suivre votre enseignement dans un climat paisible ? L'élaboration en commun d'un code de conduite permet de définir clairement les droits et les responsabilités de chacun et favorise la participation des élèves.

Activité en classe : demandez aux élèves de discuter avec vous et entre eux de ce qui est violent et de ce qui ne l'est pas. Quels droits sont enfreints lorsque des actes de violence sont commis ? Proposez divers moyens de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme à l'école et le respect et l'appréciation des différences, par exemple au moyen de débats, de sorties de classe, de jeux, de jeux de rôle et de récits.

3. Utilisez les techniques et les méthodes de la discipline constructive

- **Veillez** à ce que les règles de classe soient positives, instructives et concises :

Le règlement de la classe ne devrait pas comprendre plus de cinq ou six règles. Faites en sorte que la liste soit simple, adaptée et précise. Les règles doivent être formulées de manière positive plutôt que négative afin d'indiquer clairement aux élèves la conduite à suivre plutôt que d'énumérer des interdictions. Assurez-vous que ces règles ne soient pas contradictoires avec le règlement de l'école.

- **Utilisez** le renforcement positif :

Renforcez le comportement constructif par un regard, un signe de tête ou un sourire. Vous pourrez également récompenser les élèves en leur donnant des points supplémentaires ou en leur accordant cinq minutes de temps de jeu en plus en fin de journée. Des félicitations devant toute la classe sont particulièrement valorisantes pour les élèves. Vous pouvez également nommer « le groupe qui s'est le mieux conduit » chaque semaine et afficher le nom du groupe dans un endroit bien en vue de la classe. Les récompenses données devraient toujours être immédiates, petites mais gratifiantes.

- **Utilisez** des mesures disciplinaires qui soient instructives plutôt qu'axées sur la punition. Veillez, lorsqu'un élève est sanctionné, à ce que ce soit la mauvaise conduite et ses conséquences qui soient visées par les mesures

de discipline et non l'élève lui-même. En fonction de la nature de la mauvaise conduite, les mesures disciplinaires consistent, par exemple, à :

- * Prévoir du temps après la classe ou pendant les récréations pour discuter de la mauvaise conduite - quelles en ont été les raisons, ce qui devrait être fait pour la rectifier ;
- * Exiger de l'élève qu'il présente des excuses ;
- * Changer les élèves de place ;
- * Envoyer un mot aux parents ou leur rendre visite ;
- * Après analyse de la gravité de la situation, décider d'emmener l'élève dans le bureau du directeur.

Activité en classe : proposez aux élèves de créer un club contre la violence. Vous pouvez les aider à organiser des activités afin de promouvoir une campagne en faveur de la paix et d'assurer la sécurité de l'établissement pour tous.

18 4. Soyez une force active et efficace pour en finir avec les brimades

- **Engagez** une réflexion parmi les enseignants, les délégués des élèves, le personnel scolaire et les membres de la communauté pour élaborer en commun une définition des brimades, afin que les attentes soient les mêmes pour tous. Types de brimades :
 - * brimades physiques : frapper, donner des coups de pieds, pousser, étouffer, donner des coups de poings ;
 - * brimades verbales : menaces, railleries, moqueries, incitation à la haine ;
 - * exclusion sociale.
- **En cas** d'agressions verbales et physiques, appliquez les sanctions de manière systématique. Pour être efficaces, les sanctions :
 - * sont mineures, de façon à pouvoir être appliquées systématiquement ;
 - * augmentent en sévérité en cas d'agression répétée ;
 - * sont prévisibles et immédiates ;
 - * sont basées sur les mêmes attentes pour tous les élèves.

Les sanctions impliquent généralement une réduction du temps non planifié, comme les récréations, les déjeuners avec les camarades de classe ou les activités extracurriculaires.

- Parallèlement à l'application des sanctions, **incitez les conseillers** pédagogiques et le personnel scolaire à donner des conseils aux auteurs des actes de brimades.
- **Apportez** un soutien aux élèves pris pour cible par les agresseurs, invitez-les à parler aux enseignants et aux conseillers pédagogiques ; intervenez également auprès des parents, des étudiants et du personnel pour protéger ces élèves et les empêcher d'être pris pour cible de façon répétée.

- **Former** les personnes susceptibles d'être témoins de ces brimades pour qu'elles apprennent à alerter les adultes, à soutenir les élèves pris pour cible et à décourager les brimades. L'un des moyens d'y parvenir consiste à recourir à la médiation par les pairs et aux programmes de résolution des conflits qui apprennent aux enfants à se soutenir mutuellement et à signaler les actes de brimades tout en leur enseignant des stratégies de règlement des conflits.
- **Reconnaissez** l'action des étudiants qui se soutiennent mutuellement afin de mettre fin aux brimades. Il est également indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les étudiants qui signalent des actes de brimades soient à l'abri des représailles.

Activités en classe : encouragez les étudiants à aider leurs camarades de classe à résoudre les conflits de manière pacifique. Si quelqu'un leur fait subir des brimades, à eux-mêmes ou à l'un de leurs camarades de classe, incitez-les à vous signaler cet incident ou à en parler à un conseiller d'orientation.

5. Renforcez la résilience des étudiants et aidez-les à réagir aux difficultés de l'existence de manière constructive

- **Renforcez** la résilience des étudiants ainsi que leur capacité à faire face aux difficultés de la vie quotidienne, au stress et aux épreuves en les aidant à établir des relations positives avec autrui. Ceci réduira le risque que l'enfant ait des réactions violentes ou qu'il soit visé par des actes de violence. Les enseignants qui ont un comportement sociable et constructif, qui donnent des conseils et offrent une protection renforcent la résilience de leurs élèves en adoptant, face aux difficultés de l'existence, une conduite positive. Ces enseignants donnent ainsi l'exemple de relations positives et affectueuses.
- **Faites** participer votre école à un programme d'éducation pour la paix afin de renforcer les compétences de résolution des conflits. Les programmes d'éducation pour la paix permettent aux étudiants de comprendre comment la violence survient, d'acquérir les compétences qui leur permettront de réagir à la violence de manière constructive et de trouver les moyens de rompre avec la violence.
- **Encouragez** votre école à mettre en place un programme d'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation peuvent aider les étudiants à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur existence et interviennent de façon préventive. Ils aident les enseignants, le personnel scolaire et les étudiants à prévenir la violence et à y remédier grâce aux moyens suivants :
 - * faire office de médiateur dans des situations qui semblent conduire à la violence ; aider à résoudre une situation de manière pacifique avant qu'elle ne s'aggrave et n'entraîne des violences physiques ;

- * intervenir auprès des victimes et des auteurs d'actes de violence et leur apporter un soutien psychologique ;
- * promouvoir les programmes proactifs destinés à s'attaquer aux problèmes tels que les brimades, l'abus de drogue et les activités en gangs.
- **Faites** participer vos élèves à des jeux de prévention des conflits. Invitez-les à mettre en scène une situation donnée, par exemple : « Que se passerait-il si vous étiez aux prises avec quelqu'un qui vous agresse ? Que feriez-vous ? » En créant des situations qui sont momentanément réelles, vos étudiants s'entraînent à faire face à des événements stressants, inhabituels ou complexes. Favorisez également les jeux qui permettent aux **élèves d'endosser** un nouveau rôle dans lequel leurs condisciples peuvent se reconnaître, et ce afin de susciter l'empathie. Demandez aux élèves d'expliquer ce qu'ils ont ressenti et de dire quelles ont été les bonnes solutions.
- **Faites** comprendre aux élèves que, même anodins, les actes et les paroles violents ne seront pas tolérés. Le recours systématique aux mesures disciplinaires en cas de transgression à l'école signale clairement que les conduites injurieuses et le non respect des droits d'autrui ne sont pas acceptables.

Activité en classe : dans la classe, organisez des jeux de rôle dans lesquels les élèves mettent en scène des conflits violents. Demandez aux étudiants de réfléchir au cours d'une discussion à chacun de ces conflits et aux moyens de les résoudre pacifiquement.

6. En dénonçant la violence sexuelle et sexiste, établissez un modèle que les élèves pourront suivre

- **Prenez conscience** des préjugés sexistes. Ils sont la porte ouverte aux discriminations entre les sexes. Il arrive parfois que les enseignants ne portent pas le même regard sur les garçons et les filles. Certains enseignants considèrent ainsi que les garçons sont naturellement meilleurs en mathématiques ou « naturellement intelligents », et que les filles sont « des élèves appliquées et discrètes ». Evitez de perpétuer les stéréotypes et d'avoir des attentes différentes envers les filles/femmes et les garçons/hommes. Sensibilisez la classe aux préjugés sexistes et encouragez vos collègues à en faire autant. À l'école, les garçons sont à la fois auteurs et victimes de la violence sexuelle : les enseignants ne doivent pas considérer que les filles en sont les seules et uniques victimes.
- **Veillez** à entretenir des relations identiques avec les garçons et avec les filles. Lorsque l'enseignant a moins d'interactions avec les filles et/ou que ces interactions sont de moins bonne qualité, l'estime de soi et l'indépendance des filles peut en pâtir, ce qui augmente chez les filles le risque d'être la cible de violences. Pour inciter les filles à participer, l'une des solutions consiste à diviser la classe en groupes de discussion en s'arrangeant pour que les filles soient majoritaires au sein d'un ou de plusieurs groupes. Les filles se sentent généralement plus libres de s'exprimer lorsqu'elles sont entre elles.

- **Encouragez** votre école à mettre en place un programme de formation à l'intention des enseignants, des étudiants et des membres de la communauté pour les aider à comprendre et à déceler les cas de violence sexuelle et sexiste et à savoir quelle réaction adopter. La formation devrait notamment traiter des préjugés sexistes qui sont à l'origine des violences sexistes et mettre en évidence le lien entre les violences à l'encontre des filles à l'école et la baisse du nombre de filles qui sont scolarisées ou qui poursuivent leurs études.
- **Aidez** votre école et votre communauté à comprendre la nécessité de protéger les filles et les femmes en milieu scolaire. Dans les situations de conflit et de post-conflit, les filles et les femmes sont particulièrement exposées à la violence liée aux conflits.
- **Militez** pour que le personnel de l'école reçoive une formation sur la violence sexuelle et sexiste et que les femmes soient davantage représentées au sein des structures de direction. Lorsque le personnel apprend à détecter et à aider les victimes de la violence sexuelle et sexiste, la prévention de la violence est renforcée. Lorsque les structures de direction comprennent des femmes, les victimes bénéficient d'un soutien accru et la dénonciation des actes de violence sexuelle s'en trouve encouragée.
- **Brisez le silence.** Dénoncez la violence et faites bon usage des mécanismes permettant de signaler les cas de violence. Encouragez vos collègues et les étudiants à désigner les auteurs d'actes de violence par leur nom, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

Activités en classe : invitez les étudiants à ne pas s'insulter ou se moquer les uns des autres, en particulier en ce qui concerne les différences sexuelles. Nous sommes tous différents, mais nous sommes tous égaux !

7. Plaidez en faveur de la mise en place de mécanismes de sécurité à l'école

- **Soutenez et préconisez** une direction ferme et efficace. Il importe que la direction de l'école coopère avec les enseignants et les autorités éducatives afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à éliminer les abus de pouvoir, à déceler les actes violents dès qu'ils surviennent et à instaurer la confiance de la communauté à l'égard de l'école.
- **Aidez** votre école à formuler un code de conduite fondé sur les droits de l'homme qui reconnaisse le droit de chacun à apprendre et à enseigner dans un climat scolaire sûr, à signaler les actes de violence sans craintes de représailles et à participer aux prises de décision.
- **Plaidez** en faveur de mécanismes de signalement faciles à utiliser par les enfants afin d'encourager les élèves à dénoncer la violence. Les services permettant de signaler les actes de violence doivent apporter un soutien aux élèves, ils doivent être confidentiels et adaptés à la sensibilité des enfants.

- Prenez au sérieux les plaintes des élèves qui dénoncent la violence ; le bien-être des enfants doit être au centre des préoccupations. Il s'agit notamment de donner toute l'importance voulue à ce que disent les élèves et de ne pas minimiser la situation.

Activité en classe : proposez d'organiser des sessions de dialogue impliquant les enseignants, les élèves, le directeur de l'école et le conseiller d'orientation dans le but de formuler un code de conduite de l'école applicable à tous.

8. Offrez aux étudiants des lieux sûrs et accueillants

- En compagnie des élèves, dessinez la carte de l'école pour identifier les lieux sûrs, les lieux dangereux et les moments où les étudiants courent les dangers les plus grands. Le personnel scolaire doit en outre être informé de l'existence de recoins sombres, de lieux mal éclairés, d'escaliers et de toilettes non surveillés, où les étudiants risquent de subir des abus sexuels ou physiques.
- Attirez l'attention sur la nécessité de mettre à la disposition des filles et des femmes des toilettes séparées et sûres. L'absence de latrines sûres et propres et d'autres espaces privés est l'un des facteurs, simples mais éloquentes, qui expliquent que les filles ne soient pas scolarisées.
- Travaillez avec l'ensemble du personnel pour veiller à ce que les cours de récréation soient des lieux sûrs en s'assurant de la présence d'adultes pour surveiller les élèves. Les étudiants ont besoin de disposer de lieux sûrs pour jouer entre les cours et après l'école.

Activité en classe : proposez de lancer une campagne en faveur de la sécurité à l'école en repérant, au sein de l'établissement, les lieux mal éclairés ou dangereux.

9. Suivez une formation pour acquérir des compétences en matière de prévention de la violence et de résolution des conflits et enseignez-les aux étudiants

- Suivez une formation sur le règlement non violent des conflits, sur les approches de gestion de la classe fondées sur les droits de l'homme et sur l'éducation pour la paix. Informez-vous auprès de votre directeur ou des antennes locales du Ministère de l'éducation des possibilités de formation. Vous trouverez en annexe II des renseignements sur des matériels proposant des solutions concrètes sur la prévention et le règlement des conflits en milieu scolaire.
- Expérimentez des techniques de médiation des conflits et expliquez à vos élèves comment les appliquer pour régler leurs différends.
- * Enseignez à vos élèves les compétences de négociation qui leur permettront de :
 - (a) définir leur conflit (« Quel est le sujet de la dispute ? Pourquoi la dispute a-t-elle éclaté, et comment ? ») ;

- (b) échanger des points de vue et des propositions (« Je pense que nous devrions faire comme cela parce que... ») ;
- (c) examiner la situation à partir des deux points de vue (grâce au jeu de rôle ou au débat, par exemple) ;
- (d) choisir des solutions où les élèves sont tous les deux gagnants (« Aujourd'hui nous choisissons ta solution, demain la mienne, et nous verrons laquelle est la meilleure. ») ;
- (e) parvenir à un accord raisonnable.

- * Apprenez à vos élèves comment intervenir en qualité de médiateurs pour résoudre les conflits entre leurs camarades de classe de manière constructive.
- * Choisissez une cause de conflit possible ou réelle entre deux de vos élèves. Demandez à ces deux élèves de mettre la situation en scène puis faites intervenir un troisième élève pour qu'il aide ses camarades à trouver un accord. Demandez au troisième élève de s'appuyer sur ce qu'il sait de ses camarades et de sa connaissance du problème en cause pour proposer ce qui, d'après lui, pourrait constituer un bon compromis.
- * Une fois que tous les étudiants ont acquis des compétences de négociation et de médiation, désignez chaque jour deux élèves à tour de rôle, de préférence une fille et un garçon, comme médiateurs/bâisseurs de paix. Faites tourner les rôles de médiateur dans la classe pour que chacun des élèves maîtrise bien ces techniques. Les médiateurs officiels sont chargés d'intervenir dans tout conflit qui ne peut être résolu par les parties concernées.

Activité de classe : aidez les élèves à apprendre à intervenir en qualité de médiateurs dans les conflits entre leurs camarades de classe. Désignez un « bâtisseur de la paix » chaque semaine pour permettre à tous les élèves d'acquérir des compétences en matière de résolution des conflits et de négociation et de les appliquer dans la pratique.

10. Apprenez à reconnaître les actes de violence et de discrimination commis à l'encontre d'élèves handicapés ou venant de groupes autochtones ou minoritaires ou d'autres communautés marginalisées

- Il peut s'avérer nécessaire d'expliquer aux autres élèves pourquoi certains enfants ont un comportement différent, pourquoi ils éprouvent des difficultés d'apprentissage ou sont limités dans la pratique du sport ou d'autres activités physiques parce qu'ils souffrent d'un handicap physique ou mental ou de troubles de l'apprentissage. Insistez bien sur le fait que tous les élèves de la classe sont différents les uns des autres de diverses façons et que ce sont ces différences qui font d'eux des êtres uniques. Les différences doivent être acceptées. Toute personne a le droit d'être respectée pour ce qu'elle est. Il peut être nécessaire de mener un travail similaire lors des réunions entre enseignants et parents.
- Essayez de prendre conscience des préjugés et des présupposés véhiculés dans la classe par vous-même ou par vos élèves. Demandez à vos étudiants de faire preuve de sens critique et d'analyser les présupposés et les

stéréotypes qui modèlent leur attitude envers ceux qui sont différents d'eux. Adoptez vous-même la conduite que vous souhaitez que vos élèves suivent.

- **Intervenez** immédiatement si les élèves profèrent des remarques discriminatoires. Expliquez à vos élèves que les mots ont le pouvoir de faire mal. Soyez attentifs aux actes de violence physique, si anodins soient-ils en apparence, qui peuvent accompagner les remarques discriminatoires et racistes.
- **Examinez** attentivement le programme et les manuels scolaires. Aident-ils à mieux comprendre les cultures différentes au sein de la société ? Permettent-ils de mieux comprendre les différences, encouragent-ils à apprendre à vivre ensemble ?
- **Évitez** de désigner des élèves comme porte-parole de leur groupe culturel ou ethnique. En les « étiquetant », vous ne ferez que les isoler du reste de la classe. En les aidant à faire partie intégrante de la classe, vous ferez prendre conscience à vos élèves de la richesse que constitue la diversité.

Activité en classe : demandez aux élèves de ne pas faire de distinction entre leurs camarades de classe et de les traiter comme eux-mêmes souhaiteraient être traités, en particulier les enfants différents, ceux originaires d'autres cultures ou ceux qui sont limités dans leurs aptitudes physiques ou mentales. Petit rappel : les différences doivent être appréciées et chacun a le droit d'être différent !

Instruments normatifs internationaux et cadres normatifs

La Charte internationale des droits de l'homme, les conventions, recommandations et cadres internationaux présentés ci-après énoncent que toute personne - enfants, jeunes et adultes - a le droit à la vie, au travail et à l'éducation sans subir de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Cette liste donne un bref aperçu des textes fondamentaux pouvant être utilisés dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme.

25

Charte internationale des droits de l'homme

La Charte internationale des droits de l'homme comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui, tous, garantissent les droits égaux et inaliénables qui découlent de la dignité inhérente à la personne humaine.

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

La Déclaration universelle des droits de l'homme est le premier texte international relatif aux droits de l'homme faisant autorité. Elle se fonde sur le principe de non-discrimination, sur l'égalité et sur la reconnaissance de la dignité des êtres humains, en particulier de celle des enfants. Selon l'article 26, toute personne a le droit à l'éducation. L'éducation, selon cet article, remplit deux fonctions essentielles, elle « doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » En second lieu, l'éducation « doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ».

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

<http://www2.ohchr.org/french/law/ceschr.htm>

Le Pacte garantit à l'article 13 le droit de toute personne à l'éducation et ajoute une disposition essentielle au regard de l'autonomisation sociale de l'individu au moyen de l'éducation : « l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre ». La Convention souligne également l'importance des conditions de travail des enseignants : « ...améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant ».

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)

http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/a_ccpr_fr.htm

Le Pacte pose que toute personne a droit à la vie et énonce que nul ne peut être soumis à la torture, tenu en esclavage, astreint à accomplir un travail forcé ou faire l'objet d'une détention arbitraire ; il stipule en outre que nul ne peut être privé ni de la liberté de circuler ni des libertés d'expression et d'association. Le Pacte interdit toute discrimination « notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique et de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » et garantit « à toutes les personnes une protection égale et efficace contre toute discrimination ».

Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

<http://www2.ohchr.org/english/law/crc.htm>

26

La Convention relative aux droits de l'enfant énonce les normes juridiques contraignantes qui protègent les droits de l'enfant. Ratifié par 193 États, il s'agit du traité le plus largement accepté dans le domaine des droits de l'homme. La Convention stipule que toute violence à l'encontre des enfants doit être interdite, notamment en milieu scolaire. L'Article 28 réaffirme le « droit de l'enfant à l'éducation... en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances ». Outre le droit à l'éducation, l'Article 28 énonce que « les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention ».

Le Comité des droits de l'enfant, organe composé d'experts qui surveille l'application de la Convention, a formulé des observations concernant les objectifs de l'éducation. Dans son Observation générale n°1, le Comité souligne « qu'il importe que l'éducation soit axée sur l'enfant, adaptée à ses besoins et autonomisante et sur le fait que les processus d'éducation doivent être fondés sur les principes mêmes » qui sont garantis par la Convention. D'où il s'ensuit que toutes les écoles se doivent de respecter notamment les droits de l'enfant à être « protégé contre toutes formes de discrimination » (article 2 de la Convention), ses droits à la liberté d'expression (article 13), et ses droits à être protégé contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle (article 34). Les États doivent également veiller à ce que les enfants soient pleinement protégés des risques de brimades et autres formes de violence commises par d'autres élèves. Le Comité observe par ailleurs que l'incapacité à protéger les enfants de ces formes de violence pouvait les priver de leur droit à l'éducation (articles 28 et 29).

Dans son Observation générale n°1, le Comité des droits de l'enfant déclare : « Les enfants ne sont pas privés de leurs droits fondamentaux du seul fait qu'ils franchissent les portes de l'école ». L'éducation doit être dispensée dans le respect de la dignité inhérente de l'enfant et doit permettre à l'enfant d'exprimer ses opinions librement conformément au paragraphe 1 de l'article 12 et de participer à la vie scolaire. L'éducation doit également être dispensée dans le respect des limites strictes de la discipline conformément au paragraphe 2 de l'article 28 et de façon à encourager la non-violence dans le milieu scolaire. « Le Comité a indiqué clairement à maintes reprises dans ses observations finales que le recours aux châtiments corporels allait à l'encontre du respect de la dignité inhérente de l'enfant et des limites strictes de la discipline scolaire. »

L'Observation générale n°8 souligne le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. Dans cette observation générale, le Comité met en lumière « l'obligation incombant à tous les États parties de prendre rapidement des dispositions aux fins d'interdire et d'éliminer tous les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments à l'égard des enfants ». L'Observation déclare également : « S'attaquer au problème de la large acceptation ou tolérance à l'égard des châtiments corporels contre les enfants et les éliminer, tant dans la famille qu'à l'école ou dans tout autre contexte, est non seulement une obligation incombant aux États parties en vertu de la Convention, mais aussi un moyen stratégique déterminant sur la voie de la réduction et de la prévention de toutes les formes de violence dans la société ».

Conventions et recommandations de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation

Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114583f.pdf#page=122>

Cette convention de l'UNESCO est le premier instrument international juridiquement contraignant qui traite de l'éducation et de la qualité de l'éducation. La Convention formule le principe fondamental d'égalité des chances dans l'éducation et stipule que l'éducation doit être accessible à tous, notamment aux groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables. Un environnement d'apprentissage sain et sûr est un élément essentiel d'une éducation de qualité.

Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1974)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001140/114040f.pdf#page=149>

Cette recommandation de l'UNESCO traite de la promotion de l'éducation aux droits de l'homme en s'intéressant plus particulièrement à l'éducation à vocation internationale. La recommandation précise que l'éducation « devrait développer le sens des responsabilités sociales et de la solidarité avec les groupes moins favorisés et inciter au respect du principe d'égalité dans le comportement quotidien ». La déclaration souligne qu'il est important d'enseigner aux étudiants à la fois le contenu des droits de l'homme et l'application pratique du respect des droits de l'homme.

Cadre d'action de Dakar Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs (2000)

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf>

Le Cadre d'action de Dakar a été adopté en 2000 à l'issue du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar, Sénégal. Ce cadre établit un plan d'action dans le but de réaliser les six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). L'Objectif 2 énonce que d'ici à 2015, tous les enfants devraient avoir la possibilité d'accéder à un enseignement primaire de qualité, obligatoire et gratuit. L'Objectif 5 consiste à réaliser l'égalité entre les sexes dans

l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et à instaurer l'égalité des sexes à tous les niveaux d'enseignement d'ici à 2015.

Le Commentaire élargi sur le Cadre d'action de Dakar fait ressortir le lien entre le droit à une éducation de qualité et le droit à un environnement éducatif sain et sûr. Le Commentaire élargi propose également des stratégies axées sur la réalisation des objectifs de l'EPT, dont la prévention de la violence et la création d'un environnement éducatif sain :

- « Répondre aux besoins des systèmes éducatifs subissant le contrecoup de conflits, de catastrophes naturelles et de situations d'instabilité et conduire les programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et la tolérance et à prévenir la violence et les conflits. »

Dans le cadre de cette stratégie, « Les écoles devraient être respectées et protégées comme des sanctuaires et des zones de paix... L'éducation devrait mettre en valeur non seulement des compétences telles que la prévention et le règlement pacifique des conflits, mais aussi des valeurs sociales et éthiques ».

- « Créer un environnement éducatif sain et sûr, inclusif et équitablement doté en ressources, qui favorise l'excellence de l'apprentissage et conduise à des niveaux d'acquisition clairement définis pour tous. »

Dans le cadre de cette stratégie, « Le milieu d'apprentissage devrait aussi être sain, sûr et hospitalier. (1) une alimentation en eau et des installations sanitaires convenables, (2) l'accès à des services de santé et de nutrition ou la possibilité de contacter de tels services, (3) des politiques et des codes de conduite qui permettent d'améliorer la santé physique, psychosociale et affective des enseignants et des apprenants et (4) des contenus et des méthodes pédagogiques qui conduisent à l'acquisition des connaissances, attitudes, valeurs et compétences de la vie courante nécessaires pour avoir une bonne image de soi, être en bonne santé et se sentir en sécurité ».

- « Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants »

Dans le cadre de cette stratégie, « les enseignants jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une éducation de qualité, que ce soit dans le cadre scolaire ou dans celui de programmes communautaires de nature plus flexible ; ils sont les avocats, et les catalyseurs, du changement. Aucune réforme de l'enseignement n'a de chances d'aboutir sans la participation active et l'implication des enseignants. Les enseignants, à tous les niveaux du système éducatif, devraient être respectés et correctement rémunérés ; avoir accès à une formation et disposer en permanence de perspectives et d'un soutien professionnels, notamment grâce à l'enseignement ouvert et à distance ; et pouvoir participer aux décisions qui influent sur leur vie professionnelle et le cadre dans lequel ils enseignent. Les enseignants doivent aussi accepter leurs responsabilités professionnelles et être responsables devant les apprenants et les communautés ».

« Pour en finir avec la violence à l'école » : Liens vers des ressources en ligne

* en anglais

AVERTISSEMENT : Les informations concernant les sites Web ont été fournies par des sources extérieures. L'UNESCO ne saurait être tenue pour responsable de l'exactitude, de la fiabilité et de l'actualité des informations fournies par des sources extérieures. Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs/sponsors des sites Web et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO.

29

Construire une Europe pour et avec les enfants

http://www.coe.int/t/transversalprojects/children/Default_fr.asp

Ce programme du Conseil de l'Europe a pour objet la promotion des droits de l'enfant et la protection des enfants contre la violence. Le site Web donne des informations sur les activités du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Il souligne l'interdépendance des divers organes du Conseil de l'Europe et permet aux utilisateurs de se tenir au courant des activités menées en faveur de l'enfance dans l'ensemble du Conseil de l'Europe.

Child Helpline International (CHI)

<http://www.childhelplineinternational.org/fr/AproposdeCHI/historique>

Child Helpline International a été officiellement lancé en 2003 afin de constituer, de développer et de maintenir un réseau de services d'assistance téléphonique aux enfants dans le monde entier. CHI a contribué au Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants. Ce site Web contient des informations et des sites Internet sur les services d'assistance aux enfants ainsi que sur les guides et les publications concernant l'assistance téléphonique aux enfants.

Educating for Peace : Classroom Resources*

www.global-ed.org/e4p/rm-teachers.htm

Educating for Peace est un projet du Réseau de l'éducation globale établi avec l'aide du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international. Il s'agit d'œuvrer avec le système éducatif afin d'édifier un monde pacifique, juste et viable pour nos enfants. Ce site Web fournit des ressources sur l'éducation pour la paix ainsi qu'un choix de documents sur les brimades à l'école à l'intention des enseignants, des conseillers pédagogiques et des parents.

Internationale de l'éducation

<http://www.ei-ie.org/healthandsafety/fr/>

L'Internationale de l'éducation œuvre en faveur d'un environnement scolaire sain et sûr, pour les travailleurs de l'éducation comme pour les étudiants. Le site Web présente des liens vers des rapports et des articles consacrés à la violence à l'école.

Eliminating Corporal Punishment : The Way Forward to Constructive Child Discipline (en anglais et en portugais)

http://publishing.unesco.org/details.aspx?Code_Livre=4332

Sanctionner ou punir en infligeant une souffrance physique est une violation du droit de l'homme le plus élémentaire. Ce site Web donne des informations sur la publication de l'UNESCO *Eliminating Corporal Punishment: The Way Forward to Constructive Child Discipline*, qui examine les moyens d'éliminer les châtiments corporels.

Embracing Diversity : Toolkit for Creating Inclusive, Learning-Friendly Environments *

<http://www2.unescobkk.org/elib/publications/032revised/index.htm>

Conçu par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, ce kit de formation se compose d'un livret de présentation et de huit fascicules. Chacun d'eux contient des outils et des activités de recherche personnelle en vue de créer un environnement intégrateur et propice à l'apprentissage. Dans le cadre de certaines de ces activités, le lecteur est invité à réfléchir à ce que fait son école pour créer un tel environnement. D'autres livrets guident activement le lecteur pour l'aider à améliorer ses compétences de pédagogue dans une classe plurielle.

Ethics Education for Children

<http://www.ethicseducationforchildren.org/fr/aboutus.html>

L'enseignement de l'éthique en faveur des enfants est une initiative visant à promouvoir un enseignement de qualité fondé sur les valeurs en faveur des enfants et des jeunes dans le cadre du droit de l'enfant à l'éducation tel qu'énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce site constitue un forum d'échange d'idées ouvert aux membres et à tous ceux qui souhaitent se joindre à l'initiative visant à construire un monde meilleur pour les enfants et les jeunes au moyen de l'enseignement de l'éthique. Il présente des ressources, des bonnes pratiques et autres documents relatifs à l'enseignement de l'éthique.

eTwinning : créer des partenariats entre les écoles d'Europe

www.etwinning.net

Projet mis en œuvre par la Commission européenne, eTwinning vise à promouvoir la coopération entre les écoles d'Europe en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC). eTwinning fournit une assistance, des outils et des services afin de permettre aux écoles de forger des partenariats à court ou long terme dans quelque domaine que ce soit. Il est possible de choisir parmi des kits clé en main pour mettre en œuvre des projets portant sur le dialogue interculturel, la tolérance, etc.

Humane Education Advocates Reaching Teachers (HEART) *

www.teachhumane.org

HEART est une organisation éducative à but non lucratif créée pour sensibiliser les éducateurs et les responsables des communautés à l'éducation humaine. Ce site Web propose des liens vers des programmes pédagogiques et des programmes de formation des enseignants, des ressources à l'intention des enseignants et autres matériels relatifs à l'éducation humaine.

Centre de ressources de Human Rights Education Associates (HREA)

http://www.hrea.org/index.php?base_id=1&language_id=3

Le Centre de ressources électroniques pour l'éducation aux droits de l'homme propose des matériels d'éducation et de formation aux droits de l'homme, des forums électroniques, des bases de données et des liens vers d'autres organisations et ressources. Les matériels sont

accessibles gratuitement. On trouvera également une vaste collection de matériels destinés à la formation des enseignants.

Human Rights Education Project *

www.aclrc.com/hrep.html

Ce projet, mis en œuvre par l'Alberta Civil Liberties Research Centre, offre une aide pratique aux étudiants du premier cycle de l'enseignement secondaire et à leurs enseignants. Le Centre élabore des ressources documentaires pour les étudiants et des matériels pédagogiques sur le thème des droits de l'homme.

Systèmes d'information et de documentation sur les droits de l'homme (HURIDOCS)

www.huriresearch.org

HURIDOCS, moteur de recherche des droits de l'homme, permet d'accéder à 4500 sites consacrés aux droits de l'homme partout dans le monde. Il présente de liens vers plus de 100.000 documents relatifs à la violence à l'école.

Human Rights Resource Center *

www.hrusa.org

Ce centre fait partie intégrante du centre des droits de l'homme de l'Université du Minnesota et travaille en partenariat avec la Bibliothèque des droits de l'homme de l'Université du Minnesota pour produire et diffuser de ressources consacrées à l'éducation aux droits de l'homme via des médias électroniques et imprimés ; pour donner à des militants, des professionnels et des étudiants une formation d'éducateur spécialisés dans le domaine des droits de l'homme ; pour constituer des réseaux de sensibilisation afin d'encourager les pratiques efficaces en matière d'éducation aux droits de l'homme ; et pour soutenir le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (2005-en cours).

Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence *

<http://www.ineeserver.org/>

Le Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgences (INEE) est un réseau mondial et ouvert d'organisations non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, de donateurs, de professionnels, de chercheurs et d'individus issus de populations affectées et travaillant ensemble au sein d'un cadre de développement humanitaire pour garantir le droit à l'éducation dans les situations d'urgences et de reconstruction au sortir d'une crise.

Observatoire international de la violence en milieu scolaire

<http://www.ijvs.org/3-6185-International-Observatory-on-Violence-in-School.php>

L'Observatoire international de la violence en milieu scolaire est une organisation non gouvernementale dont les buts principaux sont : le rassemblement, l'encouragement et la dissémination partout dans le monde d'études scientifiques pluridisciplinaires sur le phénomène de la violence en milieu scolaire ; la réalisation et la publication régulière d'un bilan de la violence en milieu scolaire dans le monde ; l'aide à la formation des enseignants et des professionnels.

Keep Schools Safe

www.keepschoolssafe.org

Keep Schools Safe réunit des ressources sur la violence à l'école à l'intention des enseignants, du personnel administratif scolaire, des parents et des élèves. Le site propose des informations sur la sécurité à l'école et la prévention de la violence en milieu scolaire sous forme d'articles et autres contributions.

Apprendre sans peur - Campagne mondiale pour en finir avec la violence à l'école

<http://learnwithoutfear.org/fr/>

La campagne Apprendre sans peur est une initiative de Plan, l'une des plus importantes organisations de plaidoyer en faveur des enfants. Menée dans 49 pays en développement, elle a pour objectif d'éliminer les violences à l'encontre des enfants dans toutes les écoles. Ce site Web permet d'accéder à des rapports et à des recherches sur la violence à l'école.

LIFT OFF: Cross Border Human Rights Education Initiative for Primary Schools *

www.liftoffschools.com

L'Initiative Lift Off, conçue pour les écoles primaires en Irlande du Nord et dans la République d'Irlande, utilise les principes des droits de l'homme en soutien à l'enseignement et à l'apprentissage. Les matériels téléchargeables sur ce site Web, qui s'adressent à différents groupes d'âge, visent à promouvoir la compréhension et le respect des droits de l'homme.

MINCAVA electronic clearinghouse *

www.mincava.umn.edu/

Ce portail donne accès à une vaste réserve de ressources éducatives actualisées sur tous les types de violence. Il s'agit notamment de plans d'études de l'enseignement supérieur, de recherches publiées, de sources de financement, de formations à venir, de personnes et d'organisations spécialistes et de bases de données conviviales contenant plus de 1000 manuels de formation, vidéos et autres matériels pédagogiques.

Haut-Commissariat aux droits de l'homme : Formation et éducation *

www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx

Ce site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme propose un large éventail de manuels, de programmes de formation et autres publications téléchargeables sur le thème de l'éducation aux droits de l'homme.

Pathways Courses - the ABCs of Bullying *

http://pathwayscourses.samhsa.gov/bully/bully_intro_pg1.htm

Cette formation examine les causes et les effets des brimades, les techniques et les programmes de prévention, le dépistage, les possibilités de traitement et les questions juridiques et éthiques liées au problème des brimades.

The People's Movement for Human Rights Learning *

www.pdhre.org/materials/

Le site Web du PDHRE-International fournit des ressources ainsi que des manuels de formations et des matériels pédagogiques relatifs aux droits de l'homme. Il propose également des services aux groupes locaux et communautaires engagés dans un processus créatif et contextualisé d'apprentissage, de réflexion et d'action dans le domaine des droits de l'homme.

Save the Children: ressources pédagogiques *

www.savethechildren.org.uk/assets/php/library.php?Type=Teaching+resources

Ce site Web convivial contient des matériels et des articles à l'intention des enseignants sur les droits de l'enfant, l'éducation à la citoyenneté et la violence à l'encontre des enfants.

Safe Schools/Healthy Students *

<http://www.sshs.samhsa.gov/default.aspx>

Cette initiative est un programme de subventions mis en place par les autorités fédérales

américaines pour prévenir la violence et l'abus de drogues chez les jeunes, dans les écoles et dans les communautés. Ce site Web donne accès à plus de 50 documents et sites consacrés aux grandes questions liées à la jeunesse et à la prévention de la violence à l'école.

Safe Youth: National Youth Violence Prevention Center *

www.safeyouth.org

Le National Youth Violence Prevention Center (NYVPRC) est un centre de documentation mis en place par les autorités fédérales américaines à l'intention des communautés engagées dans la prévention de la violence commise par et à l'encontre des jeunes. Le NYVPRC a pour mission de doter les principaux responsables des communautés - responsables des pouvoirs publics et des communautés - de ressources dynamiques pour soutenir les efforts qu'ils déploient afin de planifier, d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des actions efficaces de prévention de la violence chez les jeunes. Ce site Web présente des statistiques et des données sur la violence à l'école, des programmes de prévention, des possibilités de formation, des services d'assistance téléphonique, des articles et fiches d'information.

Programmes scolaires de prévention de la violence : Manuel de documentation *

www.ucalgary.ca/resolve/violenceprevention/

Ce site Web contient des informations sur les programmes scolaires de prévention de la violence à l'encontre des filles et des jeunes femmes. Il présente des résultats de recherche et des données sur les programmes scolaires fournies par des experts.

Stop Bullying Now *

www.stopbullyingnow.com

Créé par le Département américain de la santé et des services sociaux, ce site Web présente des articles et des conseils pour aider les enfants et les adultes à lutter contre les brimades. Les récits et les personnages de ce site peuvent être téléchargés et imprimés.

Teaching Tolerance *

www.tolerance.org/teach/web/power_of_words/index.jsp

Teaching Tolerance est un projet mené par le Southern Poverty Law Center afin de lutter contre les préjugés, d'améliorer les relations entre groupes et de soutenir les expériences scolaires équitables pour les enfants. Ce site Web, qui a été distingué par des récompenses, présente des programmes scolaires gratuits à télécharger, des activités à faire en classe avec les jeunes, les parents et tuteurs.

The Global Program on Youth: Monitoring School Violence *

<http://gpy.ssw.umich.edu/projects/violence/>

Élaborée par la School of Social Work de l'Université du Michigan, cette collaboration a créé un modèle de suivi pour mieux comprendre l'incidence de la violence à l'école. On trouvera une riche bibliographie ainsi que des résumés de publications et de recherches sur le suivi de la violence à l'école.

The Prevention Institute *

www.preventioninstitute.org/schoolviol3.html

Ce site Web fournit des stratégies, des ressources et des contacts en vue de l'élaboration de programmes complets de prévention de la violence à l'école. Il présente des informations sur les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation sur le thème de la violence à l'école.

The Right to Education Project *

www.right-to-education.org/

Le site Web du projet Right to Education a pour objet de promouvoir la mobilisation sociale et la responsabilité juridique en accordant une attention centrale aux questions juridiques liées au droit à l'éducation. Il propose des informations très diverses sur les droits à l'éducation dans divers pays du monde.

UNESCO : L'éducation aux droits de l'homme

<http://www.unesco.org/fr/human-rights-education/>

L'éducation aux droits de l'homme, qui fait partie intégrante du droit à l'éducation, est de plus en plus largement reconnu comme droit de l'homme à part entière. Ce site Web de l'UNESCO propose des cadres et des lignes directrices sur l'éducation aux droits de l'homme ainsi que des informations sur les bonnes pratiques.

UNESCO : L'éducation inclusive

<http://www.unesco.org/fr/inclusive-education/>

L'éducation inclusive est fondée sur le droit de tous à une éducation de qualité qui réponde aux besoins d'apprentissage essentiels et enrichisse l'existence des apprenants. Le but ultime de l'éducation de qualité inclusive est d'en finir avec toutes les formes de discrimination et de favoriser la cohésion sociale. Ce site Web propose des documents clés, des lignes directrices et des outils sur l'éducation inclusive.

Bureau international de l'éducation (BIE) de l'UNESCO : Apprendre à vivre ensemble *

<http://www.ibe.unesco.org/en/learn-to-live-together.html>

Apprendre à vivre ensemble est un concept axé sur le développement de la compréhension, de l'appréciation et du respect des autres, de leurs croyances, de leurs valeurs et de leurs cultures. On considère qu'il s'agit là d'un élément essentiel pour éviter les conflits ou les résoudre de façon non-violente ainsi que pour continuer à vivre ensemble de façon pacifique. Ce site Web permet d'accéder à la banque de données RelatED, qui diffuse des informations sur des initiatives prometteuses pour apprendre à vivre ensemble, principalement en milieu scolaire.

UNICEF : Protection de l'enfant contre la violence et les mauvais traitements *

<http://www.unicef.org/protection/index.html>

Ce site de l'UNICEF diffuse des informations sur la protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements ; il fournit notamment des cadres juridiques et des statistiques.

UNICEF : Ressources pour élèves et enseignants

<http://www.unicef.org/siteguide/resources.html>

Ce site de l'UNICEF présente des liens vers des ressources destinées aux étudiants et aux enseignants sur le thème des droits des enfants. Il comprend notamment des forums de discussion, des matériels audio/visuels et un recueil d'articles.

La Déclaration universelle des droits de l'homme en plus de 300 langues et dialectes *

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Introduction.aspx>

Ce site présente la collection la plus complète de traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il met en ligne des versions de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 360 langues, disponibles en format HTML et/ou PDF.

Le Cyberschoolbus des Nations Unies

<http://cyberschoolbus.un.org/french/index.asp>

Le Cyberschoolbus des Nations Unies, créé en 1996, est la composante en ligne du Projet global d'enseignement et d'apprentissage, qui a pour mission de promouvoir l'enseignement sur les questions internationales et sur les Nations Unies. Le Projet global d'enseignement et d'apprentissage produit des matériels et activités pédagogiques de qualité destinés aux niveaux d'enseignement primaire, intermédiaire et secondaire ainsi qu'à la formation des enseignants.

USAID Safe Schools Program (en anglais)

www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/ed/safeschools.html

Safe School mène des projets pilotes dans des pays bénéficiaires de l'aide de USAID (Ghana et Malawi), et élabore une approche ou un ensemble de stratégies axées sur des activités spécifiques au niveau national, institutionnel, communautaire et individuel. Des publications et des rapports relatifs aux programmes Safe Schools dans différents pays peuvent être téléchargés à partir de ce site.

VISIONARY (en anglais)

www.bullying-in-school.info/

VISIONARY est un projet de coopération européen sur les brimades et les violences à l'école. Il s'adresse aux enseignants, aux parents, aux professionnels, aux élèves et aux autres acteurs qui s'intéressent à ce sujet. Le portail a pour but d'aider tous ceux qui recherchent des informations générales sur les brimades et la violence à l'école - descriptions de projets, bonnes pratiques, matériels et autres ressources en ligne sur ce thème.

Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme

<http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/programme.htm>

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (2005-en cours). Ce site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme diffuse des informations sur le Programme mondial, qui s'efforce de promouvoir une conception commune des principes fondamentaux et des méthodes d'éducation aux droits de l'homme, à mettre en place un cadre concret d'intervention et à renforcer les partenariats et la coopération sur tous les niveaux, depuis le niveau international jusqu'à l'échelon communautaire.

Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants

<http://www.violencestudy.org/r229>

Ce site Web permet d'accéder au texte intégral du Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants en plusieurs langues ainsi qu'à des documents d'information générale et à d'autres ressources consacrés ce thème. Il propose également un lien vers Safe You, Safe Me, version du Rapport mondial adaptée aux enfants.

Youth Partnership (en anglais)

http://youth-partnership.coe.int/youth-partnership/index.html?__locale=fr

Fruit de la collaboration entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, Youth Partnership s'efforce de diffuser auprès des jeunes des informations sur l'éducation aux droits de l'homme et sur l'éducation à la citoyenneté, en accordant une attention particulière à la région euro-méditerranéenne, à l'Europe du Sud-Est, à l'Europe de l'Est et au Caucase. Ce portail contient des documents sur les cours de formation régionaux, des kits de formation ainsi qu'une base de données sur les bonnes pratiques et des rapports sur la prévention de la violence chez les jeunes.

En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants

**Pour de plus amples informations,
merci de contacter :**

Division pour la promotion de l'éducation de base

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris SP 07, France

Tél. : + 33 1 45 68 09 67

Fax : + 33 1 45 68 56 33

Courriel : rve@unesco.org

Site Web : <http://www.unesco.org/fr/education>





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

www.unesco.org/fr/education

